



NOTIFICATION

Appel à propositions 2017 : Fonds fiduciaire pour le partage des avantages

Chère Madame/ Cher Monsieur,

Je suis heureux d'annoncer que l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a lancé le quatrième Appel à propositions au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le quatrième Appel devrait investir plus de 5 millions de dollars dans des projets au niveau mondial.

L'objectif du quatrième Appel à propositions est de permettre aux agriculteurs d'utiliser et de conserver des variétés adéquates, d'améliorer la résistance aux chocs de production et d'accroître la productivité des aliments riches en éléments nutritifs et des revenus agricoles, tout en réduisant les incidences négatives de l'environnement.

Toute organisation gouvernementale ou non-gouvernementale, y compris les agriculteurs et les organisations paysannes, les banques de gènes et les institutions de recherche, ainsi que les organisations régionales et internationales situées dans des pays éligibles qui sont Parties contractantes au Traité international peuvent soumettre leur candidature pour demander des subventions dans le cadre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le dernier délai pour présenter des propositions préliminaires est le **1^{er} mars 2018, 24:00h, heure locale de Rome**.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Dr Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

